



ASNIÈRES-SUR-SAÔNE ▪
BÂGÉ-LA-VILLE ▪
BÂGÉ-LE-CHÂTEL ▪
DOMMARTIN ▪
FEILLENS ▪
MANZIAT ▪
REPLONGES ▪
SAINT-ANDRÉ-DE-BÂGÉ ▪
VÉSINES ▪

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 20 DECEMBRE 2010 - 20H30 - DOMMARTIN

ACCUEIL

Jacky CHOSSAT souhaite la bienvenue au Conseil Communautaire à Dommartin et précise qu'un verre de l'amitié accompagné de pâtisseries maison seront servis en fin de séance.

Le Président remercie Jacky CHOSSAT pour son accueil et demande d'excuser Michel VOISIN, Député, et Gilbert THOMAS, Conseiller Général, tous deux retenus par leurs obligations respectives.

➔ A l'unanimité, le Conseil communautaire adopte le compte-rendu de Conseil réuni en date du 11 octobre 2010 à Bâgé-le-Châtel.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

▪ Vente des terrains des Zones d'Activités

Le Président explique que les ventes de terrains dans les ZA de Feillens/Replonges et Charlemagne seront signées dès la finalisation des dernières formalités de la part des acheteurs. Les actes de vente sont prêts chez le Notaire.

▪ ZA à St André-de-Bâgé

Un rendez-vous avec l'entreprise CARRARA a été fixé au 18 janvier prochain afin de présenter le projet.

▪ Pépinière d'entreprises

La réunion de lancement de ce chantier est programmée le mercredi 22 décembre prochain.

▪ **Immobilier d'entreprise - DECODEFETE / MAG DECO**

Ce dossier suit son cours. L'appel d'offres a été lancé avec une date limite de remise des offres fixée au 4 janvier prochain.

▪ **Immobilier d'entreprise – Union de coopératives**

Le résultat de cet appel d'offres, 17,4% en dessous de l'estimation, s'établit comme suit :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BAGÉ

DATE LIMITE DE RECEPTION DES PLIS : MERCREDI 10 NOVEMBRE 2010 À 11H30

OPERATION : Construction d'un bâtiment de stockage et mélanges pour l'alimentation animale à Bâgé-la-ville

INTITULES DES LOTS	ESTIMATION EN €HT	ENTREPRISE	OFFRE MIEUX DISANTE EN €HT	ECART EN %
LOT 1 VRD	469 652,00 €	DE GATA SAS / SOCAFL	484 381,50 €	3,1%
LOT 2 GROS-ŒUVRE	580 060,46 €	RENAUD	399 470,90 €	-31,1%
OPTION GROS ŒUVRE PONT BASCULE	12 249,87 €	RENAUD	14 439,28 €	17,9%
LOT 3 CHARPENTE MÉTALLIQUE	356 381,50 €	COMEP	267 500,00 €	-24,9%
LOT 4 BARDAGES - COUVERTURE	182 265,45 €	BAUX SAS	156 514,72 €	-14,1%
LOT 5 MENUISERIES INTÉRIEURES ET EXTERIEURES	9 916,20 €	ROUX	9 813,12 €	-1,0%
LOT 6 SERRURERIE	48 777,00 €	SARL CURT PATRICK	37 567,00 €	-23,0%
LOT 7 PLATRENERIE - PEINTURE	11 042,98 €	DUBY	8 200,00 €	-25,7%
LOT 8 CARRELAGES - FAIENCES	4 979,35 €	CARRELAGES BERRY	4 240,41 €	-14,8%
LOT 9 ELECTRICITE - CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE	143 500,00 €	STE ELECTRIQUE BEAUJOLAISE	125 732,04 €	-12,4%
OPTION PARATONNERRE	12 800,00 €	STE ELECTRIQUE BEAUJOLAISE	6 827,00 €	-46,7%
OPTION BATTERIE DE CONDENSATEURS	4 300,00 €	STE ELECTRIQUE BEAUJOLAISE	3 528,15 €	-18,0%
LOT 10 PLOMBERIE SANITAIRE	11 500,00 €	VEDREINE PASCAL	7 830,00 €	-31,9%
TOTAL EN €HT	1 847 424,81 €		1 526 044,12 €	-17,4%

L'opération globale est ainsi estimée à 2 044 374,05 € H.T. Ce résultat est conforme aux estimations retenues pour les simulations de loyers réalisées en avril 2010.

Le loyer s'élève à 15 290,86 € H.T. sur 15 ans ou à 12 698,21 € H.T. sur 20 ans. L'Union des coopératives doit se prononcer sur la durée de ce crédit-bail.

Michel NOVE-JOSSERAND précise qu'il ne prend pas part à ce vote.

➔ A l'unanimité, le Conseil communautaire autorise le Président à lancer les travaux dès l'accord obtenu de l'Union des Coopératives.

ENVIRONNEMENT

▪ **Obtention du label QUALITRI**

Jean-Paul BENAS explique que la Communauté de Communes du Pays de Bâgé a été conviée au Salon POLLUTEC par l'ADEME et ECO-EMBALLAGES pour la remise d'un label de qualité du service de collecte des déchets.

Ce dernier observe que ce label QUALITRI est national et est attribué selon 4 critères : la qualité du service aux usagers, la maîtrise des coûts, la réduction des impacts environnementaux et la sécurité des agents de collecte.

Enfin, il précise qu'aucune répercussion financière n'est à attendre de cette labellisation qui s'entend comme une marque de qualité du service de collecte des ordures ménagères et qui permettra de communiquer auprès des usagers.

Jean-Paul BENAS remercie les services de leur implication en faveur de l'obtention de ce label.

La première page du Journal du Tri n°15 sera réservée à l'obtention de ce label QUALITRI. L'envoi sera réalisé lors de l'envoi de la prochaine redevance Ordures Ménagères au mois de janvier prochain.

▪ Commission « Environnement Finances » du 30 novembre 2010

Emmanuelle YOUINOU présente le budget de la redevance ordures ménagères 2011.

Le calcul de la redevance Ordures Ménagères est basé sur les charges de fonctionnement de la collecte des Ordures Ménagères en porte à porte et de la collecte sélective.

Un premier tableau détaille les charges de fonctionnement de **la collecte en porte à porte**. Les charges de personnel, le véhicule de collecte, les charges d'exploitations diverses et, enfin, les coûts d'ORGANOM sont reportés dans ce tableau.

On remarque que les coûts de traitement des ordures ménagères annoncent une hausse de plus de 10% inhérente à la hausse du coût de traitement à la tonne.

Ce 1^{er} tableau dégage un montant à financer de 392 355 € H.T. pour la collecte en porte à porte, soit une évolution de 3,8%.

Un second tableau concerne **la collecte sélective**. Les charges de la déchetterie et des points recyclages sont présentées. La hausse des tonnages en déchetterie (+17,6% entre septembre 2009 et septembre 2010) et la hausse de l'indice de révision des coûts unitaires de 2,7% expliquent l'augmentation de ce poste entre 2010 et 2011.

Les recettes de rachat de matière et des soutiens ECO-EMBALLAGES sont soustraient à ces dépenses.

Le montant à financer pour la collecte sélective s'élève ainsi à 413 149 € H.T., soit une évolution de 8,8%.

Un dernier tableau relève **les dépenses communes** de la collecte en porte à porte et de la collecte sélective. Le montant total de 12 900,00 € H.T. est ensuite réparti, à part égale, entres ces deux postes.

Le montant total à financer pour la redevance Ordures Ménagères 2011 est donc de 866 109,35 € TTC.

Si l'on applique les mêmes coûts unitaires qu'en 2010, le budget 2011 est financé à hauteur de 93%.

Pour financer la totalité de ce budget, la commission Environnement Finances propose en premier lieu d'augmenter la part fixe dans les mêmes proportions que les hausses constatées pour les budgets collecte en porte à porte et collecte sélective.

Dans cette perspective, la part fixe collecte sélective augmenterait de 8,8%, soit une part fixe d'un montant de 21,75€ par personne par an (contre 20,00 € en 2010), et la part fixe collecte en porte à porte subirait une hausse de 3,9%, soit un coût de 22,85 € par personne au foyer (contre 22,00€ en 2010).

En second lieu, au niveau de la part variable, une hausse de 13,3% du prix au kilo serait appliquée conformément à la hausse de 12% du coût de traitement à la tonne envisagé pour ORGANOM. Le prix au kilo varierait ainsi de 0,15€ à 0,17€.

Enfin, la part variable à la levée serait augmentée de 0,05 € avec un prix à la levée de 0,90 € au lieu de 0,85 € en 2010.

Les coûts unitaires présentés ci-dessus permettraient ainsi de financer 100% du budget ordures ménagères 2011.

En conclusion, Jean-Paul BENAS relève que les coûts unitaires appliqués par la Communauté de Communes du Pays de Bâgé restent en deçà des coûts moyens nationaux. Un graphique transmis par Eco-Emballages met en évidence cet aspect.

➔ A l'unanimité, le Conseil Communautaire valide les coûts unitaires proposés par les Commissions Environnement et Finances pour la redevance Ordures Ménagères de 2011.

HYDRAULIQUE

▪ **Bassins d'écroulement des crues de Montépin et de la Loëze**

Le bassin de Montépin

Le bassin de Montépin est terminé. La réception des travaux a eu lieu mercredi dernier. Sur une question d'Eric RENAUD, Jean-Paul BENAS explique que la sécurité des ouvrages de ce site sera assurée par la réalisation d'un aménagement spécifique.

Le bassin de la Grande Loëze

Le déroulement de ces travaux doit être transmis très prochainement par la SOCAFL pour envisager un début des travaux en janvier 2011.

Jean-Paul BENAS relève par ailleurs que les bassins du Ternant et de Montépin se sont mis en charge et ont fonctionné lors des crues importantes des semaines précédentes.

▪ **Entretien du ruisseau du Virolet**

L'entreprise CHASSAGNE a terminé l'entretien du Virolet. Le coût de cette opération s'élève à 750 € H.T.

FAMILLE

- **Transformation de la halte-garderie à Replonges en multi-accueil**

Les travaux sont terminés. Le médecin de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) a effectué sa visite de fin du chantier aujourd'hui et n'a rien signalé de particulier.

Brigitte JANOTA souligne la qualité du travail de l'équipe du Pôle Petite Enfance qui a su s'organiser durant cette période de travaux en continuant à offrir un service de qualité aux usagers.

Cette dernière évoque par ailleurs les premières statistiques sur le passage en multi-accueil au 30 août dernier. On observe un équilibre entre l'accueil régulier et l'accueil occasionnel avec 64% d'accueil régulier et 36% d'accueil occasionnel.

Le taux de fréquentation reste par ailleurs très important puisqu'il avoisine les 83% au mois de novembre.

- **Pôle Petite Enfance à Bâgé-la-Ville**

La future organisation de cette structure est en cours de réflexion. Il convient désormais de cibler le nombre de personnes à recruter ainsi que les compétences souhaitées.

La phase de recrutement devrait ainsi démarrer rapidement pour un dépôt de candidatures envisagé jusqu'à la mi février.

Brigitte JANOTA précise à ce titre que, dans la perspective de garantir une complémentarité entre l'offre d'accueil proposée par les assistants maternels et l'offre proposée au Pôle Petite Enfance, mais également pour assurer une certaine équité entre les deux structures Petite Enfance, la capacité d'accueil du PPE à Bâgé-la-Ville sera limitée à 18 places au départ de l'ouverture.

- **Renouvellement du contrat « Enfance et jeunesse »**

Brigitte JANOTA explique que la CAF et la MSA ont transmis le nouveau Contrat Enfance-Jeunesse pour la période 2010-2013. Le multi-accueil et le Relais Assistants Maternels à Replonges, ainsi que les trois futurs services du Pôle à Bâgé-la-Ville, sont des actions inscrites dans ce Contrat.

Dans cette perspective, les Prestations de Service Enfance-Jeunesse (PSEJ) versées par la CAF et la MSA pour l'ensemble de ces actions seraient établies comme suit :

2010	32 665,16 €
2011	71 911,24€
2012	132 344,66 €
2013	131 939,93 €

Brigitte JANOTA note que ces PSEJ sont susceptibles d'évoluer en fonction de la date d'ouverture de la structure du Pôle de Bâgé-la-Ville (Les prestations relevées dans le tableau ci-dessus envisagent une ouverture de la structure en septembre 2011).

➡ A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer le contrat Enfance et Jeunesse pour une durée de 4 ans.

- **Transport des personnes âgées**

Concernant le transport des personnes âgées, plusieurs scénarios ont été présentés lors de la Commission du jeudi 9 décembre dernier (minibus de ramassage, ramassage à la demande ou encore, transport en taxis).

Il a ainsi été décidé de réunir les taxis afin d'envisager avec eux un service adapté au transport des personnes âgées.

BATIMENTS

- **Accueil de jour des malades d'Alzheimer**

Le chantier est terminé. La réception de cet ouvrage a été réalisée le 17 décembre dernier.

- **Transformation de la halte-garderie à Replonges en multi-accueil**

Jean-Michel DIOCHON se félicite du déroulement de ce chantier réalisé dans des conditions particulières.

- **Immobilier d'entreprise – Fermetures RION**

L'entreprise RION occupe les locaux malgré l'absence de sanitaires et l'utilisation d'un compteur électrique provisoire. Ces problèmes devraient être réglés rapidement.

- **Tennis couverts et tennis de table**

Ce chantier avance. La charpente des tennis de table est en place ainsi que la moitié des tennis couverts. Le planning de travaux est respecté.

- **Pôle Petite Enfance à Bâgé-la-Ville**

La plateforme est terminée. L'implantation a été réalisée jeudi dernier. Jean-Michel DIOCHON explique que le maçon doit installer des pré-murs. Une présentation de cette technique par l'entreprise s'est déroulée le 10 décembre dernier. Cette présentation très intéressante permet un gain de temps important dans la construction.

- **Pépinière d'entreprises**

La réunion de démarrage des travaux est prévue le 22 décembre prochain.

- **Informations et questions diverses**

La réunion préparatoire au démarrage des travaux du chantier de l'Union des coopératives est prévue le 23 décembre prochain.

Le remplacement des solins sur le toit de la salle de gymnastique de Replonges va être réalisé par l'entreprise BERTHOUD. Le site sera désormais surveillé par des caméras installées par la commune de Replonges.

SPORTS LOISIRS CULTURE

- **Mise en réseau des bibliothèques**

La formation du personnel des bibliothèques informatisées a eu lieu le 16 décembre dernier. Les bibliothèques non informatisées recevront une formation individualisée à partir de janvier prochain.

En parallèle, Bertrand VERNOUX explique que les bibliothèques travaillent à des échanges pour les acquisitions d'ouvrages.

- **Sentiers de randonnées**

Une stagiaire a été accueillie à la Communauté de Communes et a travaillé à l'élaboration des textes des topo-guides. Ces données ont été transmises à l'entreprise PIC BOIS qui doit réaliser le montage des topo-guides.

Les délégués en charge de ce dossier seront sollicités lors du prochain retour des topo-guides.

- **Complexe sportif à Bâgé-la-Ville**

Ce projet se finalise avec l'architecte. Le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général est également en cours d'élaboration.

- **Informations et questions diverses**

Jean-Paul BENAS précise que le bilan de la soirée de théâtre sur Feillens est positif. L'Office du Tourisme a en effet pu acquérir un bénéfice net d'environ 500 €.

JEUNESSE

- **Le Conseil intercommunal des Jeunes**

La première réunion du Conseil Intercommunal des Jeunes s'est déroulée le mardi 14 décembre dernier à la Communauté de Communes. Suite au désistement d'une élève de 6^{ème}, ce Conseil se compose de 13 élus.

Daniel CLERE explique que les jeunes sont arrivés à la Communauté de Communes avec les bus scolaires. Après une visite des locaux, le Président leur a présenté les actions et les compétences de la Communauté de Communes.

Un temps d'échanges leur a ensuite été réservé durant lequel ils ont désigné, d'eux-mêmes, un président et un secrétaire de séance.

Daniel CLERE relève que leurs premières idées s'avèrent nombreuses et intéressantes. Une approche financière de leurs projets a également été engagée.

Les jeunes ont paru très satisfaits de cette première réunion. La prochaine se déroulera avant les vacances de février.

- **Organisation d'une nouvelle « soirée débat »**

La Commission Jeunesse a travaillé à l'organisation d'une nouvelle soirée-débat.

Le débat concerne les parents d'adolescents sur le thème « Comprendre et gérer les conflits avec l'ado ». Cette soirée sera animée par un membre de l'Ecole des Parents et des Educateurs de l'Ain.

La soirée se déroulera à Feillens vraisemblablement à la mi-février.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

▪ Redevance d'Assainissement Non Collectif 2011

Concernant, en premier lieu, le contrôle de conception et de réalisation du dispositif d'assainissement dans le cadre de nouvelles installations, Dominique REPIQUET rappelle que le montant de la redevance forfaitaire est de 125,00 € TTC par dossier instruit.

En second lieu, pour la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages existants, ainsi que la vérification périodique de leur bon fonctionnement, la redevance annuelle par foyer équipé d'un assainissement non collectif est de 49,60 € TTC.

Dominique REPIQUET propose de reconduire les tarifs de l'année 2010 pour ces deux montants.

➔ A l'unanimité, le Conseil communautaire décide de reconduire en 2011 les tarifs de l'année 2010 tels que précités.

▪ Evolution des compétences de la Communauté de Communes

Pour que les foyers équipés d'un assainissement non collectif bénéficient de vidanges organisées par la Communauté de Communes, un appel d'offres devra être réalisé pour désigner l'entreprise en charge des vidanges de ces équipements. Dans cette perspective, il est nécessaire d'élargir la compétence entretien des assainissements non collectifs.

Il est important de préciser que cette prérogative n'engagerait pas la facturation de ces prestations par la collectivité qui laisserait le soin à l'entreprise désignée d'établir directement les factures auprès des particuliers.

Concernant la réhabilitation des ANC avant 1996, l'Agence de l'Eau a confirmé le versement de subvention pour des projets de remise en état de ces équipements datant d'avant 1996. Le montant de cette subvention est plafonné à 2 600 € par équipement.

Dominique REPIQUET explique que les dossiers de demandes de subventions doivent être déposés rapidement pour bénéficier de ces subventions.

Il précise que cette compétence peut être limitée dans le temps et ne durer que durant le versement des subventions. La Communauté de Communes ne sera de toute façon qu'un intermédiaire entre les particuliers et l'Agence de l'Eau, sans assurer ni la maîtrise d'ouvrage, ni la maîtrise d'œuvre.

Dominique REPIQUET insiste sur le fait que l'Agence de l'Eau ne versera pas de subventions si les travaux de réhabilitation ont déjà débuté.

➔ A l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte l'élargissement des compétences en matière d'assainissement non collectif en faveur du contrôle, de la réhabilitation et de l'entretien des installations d'assainissement non collectif.

Les Conseils municipaux devront valider cet élargissement de compétence. Un modèle de délibération sera adressé à chaque commune.

- **Election d'un membre du Bureau (poste vacant)**

Suite au changement de municipalité sur la commune de Manziat, un poste est vacant au sein du Bureau. Il est logique que le nouveau maire de Manziat, Daniel DESROCHE, intègre le Bureau.

➔ A l'unanimité, le Conseil communautaire accepte d'intégrer le nouveau maire de la commune de Manziat parmi les membres du Bureau.

- **Modification des statuts de la Communauté de Communes sur le nombre de membres du Bureau**

Suite à la nomination de Bertrand VERNOUX comme Président de la Commission Sports Loisirs Culture, il convient de l'intégrer au sein des membres du Bureau. Le Conseil Communautaire doit donc valider le nombre de membres du Bureau qui passerait de 10 à 11 membres.

Bertrand VERNOUX précise qu'il se retire de ce vote.

➔ A l'unanimité, le Conseil communautaire valide la modification des statuts pour porter le nombres de membres du Bureau à 11 personnes.

- **Maison de Santé Pluridisciplinaire**

Le dossier de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Bâgé-le-Châtel a été remis, comme prévu, à l'Agence Régionale de Santé le 16 décembre dernier. A ce titre, Madame BONFILS d'INNOV MSA a été contactée pour réaliser un diagnostic rapide et confirmer le besoin de cette MSP sur le territoire.

Après une sélection départementale dans le cadre de financement de 250 maisons en milieu rural, ce dossier fera l'objet d'une sélection régionale puis nationale.

Les plans de situation sur Bâgé-le-Châtel et le plan des locaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Bâgé-le-Châtel sont présentés au Conseil.

Brigitte JANOTA énumère les professions médicales présentes dans les locaux : médecins généralistes, dentiste, kinésithérapeute, infirmiers, orthophonistes ou encore podologue. Le Président précise par ailleurs que des logements sont prévus à l'étage afin de soulager l'investissement de la structure.

La commune de Replonges avance également dans ce dossier. Une propriété est en cours d'acquisition par la mairie.

Eric DIOCHON s'interroge sur la proposition de facturer les loyers aux professionnels de santé au tarif de 7€ le m² alors que, les logements sociaux s'élèvent à 6€ le m² et surtout, que le prix d'investissement du bâtiment est de 12 € le m².

Le Président explique que, d'une part, tout dépend des durées d'amortissements appliquées et que, d'autre part, dans le cadre de l'aménagement du territoire, la Communauté de Communes s'est alignée sur le montant des loyers proposés par la Communauté de Communes du canton de Pont-de-Vaux, soit 7 € le m².

Il précise que cette démarche prudente a pour but d'éviter l'éventuelle désertification des médecins de notre territoire et marque la volonté de la collectivité de proposer des structures attractives et adaptées aux besoins des nouvelles générations de professions médicales.

Dominique REPIQUET précise en effet que les nouvelles générations de professions médicales ne souhaitent plus rester isolées dans un cabinet et se tournent vers les milieux hospitaliers ou vers des structures qui proposent un rapprochement de plusieurs professions médicales. Il est ainsi essentiel que la collectivité s'engage dans une politique attractive et dynamique qui répond à ces besoins.

Eric DIOCHON se demande par ailleurs si les professions médicales non reconnues par un diplôme d'Etat seront acceptées au sein de ces structures.

Le Président explique que toutes les professions médicales seront acceptées, sans distinction de l'obtention ou non d'un diplôme d'Etat.

▪ **La Maison Familiale Rurale**

Le Directeur de la SEMCODA a été rencontré le 18 novembre dernier pour évoquer le dossier de la Maison Familiale Rurale. Monsieur LEVY va étudier cette demande qui diffère des dossiers de logements classiques traités par la SEMCODA.

Le dossier de la Maison Pluridisciplinaire de Santé à Bâgé-le-Châtel a également été évoqué, en particulier pour les logements envisagés à l'étage. La SEMCODA serait ainsi tout à fait disposée à s'occuper de la partie logements. Le montage serait ainsi un bail emphytéotique, une co-maîtrise d'ouvrage sur le bâtiment et une convention pour la gestion des charges communes.

➔ A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à entreprendre les démarches nécessaires à ce montage juridique avec la SEMCODA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.